



Abus sur étudiant étranger

Par **brunomorandi**, le **21/03/2010** à **11:39**

Bonjour, je suis une étudiante mongole. J'ai répondu à une annonce proposant des heures de babysitting contre une chambre chez des particuliers. C'était entre le 2/11 au 29/12/2009. En arrivant j'ai demandé un contrat, et les parents m'ont répondu que ce n'était pas nécessaire... Durant ces deux mois je faisais 16h/ semaine plus de nombreuses heures supplémentaires (soir et WE) que j'évalue à 66h. Je n'ai jamais rien touché... En quittant cette famille dans de mauvais termes j'ai contacté l'inspection du travail qui m'ont dit que le contrat de travail était obligatoire dans ce cas ainsi qu'une fiche de paie sur laquelle ils auraient dû déduire le prix estimé de la chambre. J'ai donc porté plainte auprès des prud'hommes et je dois passer en audience le 21 avril. Est-il possible d'être assisté par un avocat ? et comment cela se passe-t-il ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **pepelle**, le **22/03/2010** à **19:35**

Bonsoir

Vous demandez l'aide juridictionnelle pour bénéficier gratuitement d'un avocat (suppose que vous avez peu ou pas de revenus)

Vous aurez le 21 avril, la conciliation où vous serez confronté (e) à votre employeur, face à deux conseillers prud'hommes. On ne plaide pas, on ne juge pas. On essaie d'éviter le jugement en tentant d'obtenir un procès verbal d'accord amiable. Soit votre ex-employeur cède à vos demandes (en tout ou partie) soit il ne veut rien savoir et alors il y aura plus tard (comptez pas mal de mois !) jugement